

# APPEL 2019

> À MANIFESTATION  
D'INTERÊT

**NeXT**

HEALTH AND  
ENGINEERING

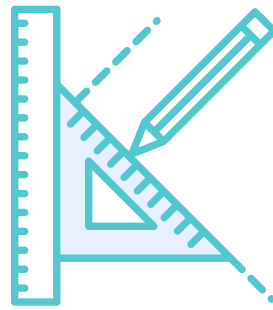
INNOVATION

*INNOVEZ !*

X



# CADRAGE Du Projet !



## CONTEXTE

L'Isite (Initiatives Sciences, Innovation, Territoires, Economies) NExT est issu d'un appel à projet lancé par l'état dans le cadre du programme d'investissement d'avenir afin de faire émerger des universités de dimension internationale en France. Ce programme représente une opportunité unique de développer des interactions, d'attirer des chercheurs et de renforcer le lien avec les entreprises.

L'Initiative travaille en coopération étroite avec la SATT Ouest Valorisation, les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation du territoire, pour assurer un soutien aux chercheurs et aux étudiants dans la valorisation des résultats de recherche potentiellement transférables, de même que pour préparer le développement de projets.

La stratégie de développement de la valorisation de la recherche et des relations avec le secteur socio-économique se base sur le développement d'approches coordonnées entre académiques et partenaires privés. L'objectif est de favoriser la Co-innovation entre les laboratoires académiques et les entreprises, afin d'accentuer l'ancrage de la recherche dans le tissu territorial et devenir un moteur de son développement économique

## Thématiques prioritaires de NExT

L'objectif de NExT est de faire émerger ou de renforcer des thématiques phares, autour de la Santé du futur et de l'Industrie du futur, afin de leur permettre de gagner en visibilité et en reconnaissance au rang international.

Ces thématiques doivent permettre au site de Nantes de se distinguer et de devenir une référence au niveau international par la reconnaissance de son écosystème d'expertise, et peuvent porter aussi bien sur des sciences formelles, des sciences expérimentales ou sur des sciences humaines et sociales.

Pour plus d'information sur l'initiative NExT, vous pouvez consulter **le document de référence**.

Dans le secteur de l'innovation et du développement économique, les instruments de financement prévus dans NExT sont :

- Création d'un Innovation Center, en appui aux membres fondateurs, pour mutualiser et développer des actions de soutien à l'entrepreneuriat, aux partenariats et à la créativité
- Soutien au développement de la recherche partenariale entre les laboratoires académiques et les entreprises
- Soutien au développement de l'entrepreneuriat pour les chercheurs et les étudiants

## OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'APPEL A PROJET NOUVEAUX PARTENARIATS

Cet appel à projet vise à soutenir et encourager la recherche partenariale entre laboratoire et entreprises. Il est décomposé en 5 volets différents, permettant de favoriser de plusieurs manières ces collaborations.

### PRESENTATION DES DIFFERENTS VOLETS DE L'APPEL A PROJET *(chaque volet détaillé en annexe)*

#### VOLET 1

##### **Nouveaux Partenariats**

Inciter à l'émergence de nouveaux partenariats bilatéraux entre des équipes de recherche et des entreprises

#### VOLET 2

##### **Ressourcement scientifique**

Permettre aux laboratoires travaillant déjà en collaboration avec les entreprises, de disposer de ressources complémentaires pour mener un projet de recherche en vue de futurs besoins industriels.

#### VOLET 3

##### **Preuves de concepts\***

Soutenir des travaux de développement afin de consolider la «preuve du concept» avant un transfert vers l'industrie ou la création d'entreprise.

\*en collaboration avec la SATT Ouest Valorisation

#### VOLET 4

##### **Innovation Labs**

Soutenir les partenariats durables entre unités de recherche et équipes de R&D de tous types d'entreprises.

#### VOLET 5

##### **Innovation Chairs**

Soutenir les partenariats de long-terme avec tous types d'entreprises qui souhaitent s'appuyer sur un établissement de recherche pour relever des défis ou lever des verrous technologiques.



## CRITÈRES d'Éligibilité <

- **Porteur** : Voir les critères dans les annexes pour chacun des volets.
- **Entreprise** : Tous types d'entreprises (PME, ETI, Grandes Entreprises) de toute région et de toute nationalité Voir détails en FAQ. Les entreprises partenaires ne peuvent pas bénéficier du financement de NExT, seul les unités de recherche ou établissements recevront un financement.
- **Les projets présentés** doivent porter sur les champs thématiques de NExT, et sont ouverts aux sciences humaines et sociales
- **Les contrats de collaboration** devront être rédigés et négociés par les structures de valorisation habituelles, et devront permettre d'établir l'absence d'aide indirecte, conformément aux réglementations européennes en vigueur (encadrement 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 ou tout autre texte s'y substituant). Voir le détail de la justification de l'absence d'aide indirecte dans la FAQ



## TYPE de soutien

Sont éligibles les frais additionnels nécessaires à la réalisation des projets, hors frais de gestion :

- **Ressources humaines** : Personnels d'appui à la recherche et personnels de recherche contractuels, doctorants, post-doctorants...;
- **Ressources matérielles** : petits équipements (< 4K€), , consommables ; Le petit matériel informatique (tablettes, ordinateurs, ...) n'est éligible que pour les doctorants et post-doctorants financés sur le projet.
- **Sous-traitance** si nécessaire à la réalisation du projet, dans la limite de 30% du montant total du projet.

**Le détail des dépenses éligibles se trouve dans le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projet Initiatives d'excellence dans la FAQ**



## CONDITIONS d'exécution <

**Voir les conditions particulières à chaque volet dans les annexes**

## **CRITÈRES d'Évaluation**

**Voir les critères spécifiques à chaque volet dans les annexes**

La labellisation par un ou des pôles de compétitivité est fortement encouragée et sera un atout dans l'évaluation des projets. La labellisation de la proposition de projet constitue un acte de reconnaissance par un pôle de l'intérêt de la proposition par rapport à sa feuille de route. Les pôles peuvent apporter leurs conseils pour la préparation de la proposition. Il est donc conseillé au déposant de solliciter le plus tôt possible le (ou les) pôle(s) susceptibles de labelliser la proposition.

**L'interdisciplinarité est fortement encouragée.**

### **Procédure de sélection**

- La première étape commune à tous les volets consiste en une vérification de l'éligibilité réalisée par NExT sur la base des informations et des documents déposés à la date de relevé. L'inéligibilité sera avérée si ces informations sont manquantes, mal renseignées ou discordantes. L'inéligibilité peut être déclarée à toutes les étapes du processus de soumission et d'évaluation. Les propositions de projet considérées comme non éligibles ne seront pas évaluées et ne pourront pas faire l'objet d'un financement. Les propositions non-éligibles pourront être redéposées à la vague suivante
- Voir les étapes suivantes spécifiques à chaque volets dans les cdc

## **TYPE de financement**

**Voir les financements spécifiques à chaque volet dans les annexes.**



## MODALITÉS de Soumission

Pour tous les volets, le porteur dépose une lettre d'intention (quatre pages maximum) à partir de la trame en annexe. La lettre d'intention est à envoyer à l'adresse mail: [aap@next-isite.fr](mailto:aap@next-isite.fr) – Merci de respecter le nom de fichier suivant : AAP\_INNOV\_N°VOLET\_ANNEE\_NOMPROJET

Le GT Innovation examine l'ensemble des lettres d'intention et présélectionne un groupe de projets invités à poursuivre la démarche. Les projets retenus recevront une notification de la décision de poursuite de procédure sous un mois avec les éléments pour constituer le dossier définitif.

Les porteurs de projet encouragés à poursuivre la démarche devront alors fournir un dossier complet selon les instructions et recommandations qui leur auront été communiquées par le GT Innovation. Les dossiers devront être révisés par les structures de transfert habituelles avant leur soumission à NExT.

Le dossier définitif devra être envoyé à la même adresse que la lettre d'intention. Il devra être accompagné d'un avis motivé du directeur du laboratoire et des services en charge des partenariats de l'établissement de rattachement

Pour toute question, les porteurs sont invités à s'adresser à [aap@next-isite.fr](mailto:aap@next-isite.fr) objet du mail : AAP\_INNOVEZ\_N°VOLET\_ANNEE\_NOMPROJET



## LE CALENDRIER d'éligibilité des dépenses

TYPE DE DEPENSES	DECISION DE FINANCEMENT	DEMARRAGE DU CONTRAT	DERNIER PAIEMENT / FIN DU CONTRAT
Contrats des titulaires de chaires, tenures tracks, fellowships	La décision de financement du projet doit être donnée par NExT avant le 24/09/2020	contrats de travail signés au plus tard le 24/09/2021	durée max 3 ans : fin de contrat maximale le 24/09/2024
Contrats doctoraux	La décision de financement du projet doit être donnée par NExT avant le 24/09/2020	contrats de travail signés au plus tard le 24/09/2021	durée max 3 ans : fin de contrat maximale le 24/09/2024 (possibilité si thèse en 4 ans : fin de contrat maximale le 24/09/2025)
Contrats post-doctoraux	La décision de financement du projet doit être donnée par NExT avant le 24/09/2020	contrats de travail signés au plus tard le 24/09/2021	durée max 1 an : fin de contrat maximale le 24/09/2022
Autres contrats de travail		contrats de travail signés au plus tard le 24/03/2021	durée max 1 an : fin de contrat maximale le 24/03/2022

# LE

## Calendrier

**Lancement de l'AAP** : 15/04/2019

**Dépôt des dossiers au fil de l'eau**

**Relevé des dossiers tous les 3 mois** : 30 Juin, 30 Septembre, 20 Décembre, 31 Mars , 30 Juin

**Notification de soutien** : Entre un et trois mois après la date de relevé la plus proche du dépôt

Possibilité si besoin de réduire le délai de traitement sur demande spécifique motivée

**Clôture de l'AAP** : 30/06/2020